



### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire

**Etaient présents :** M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, M. ROSE Hermand, Mme. OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, M. VIDAL Vincent, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme Juliette OLIVIER.

**Absents excusés :** Mme FABRE Nathalie et M. DESCOMBES Bruno.

**Procurations :** Mme FABRE Nathalie a donné procuration à Mme. Nadia AMRANE, et M. DESCOMBES Bruno à Mme. FOURNET Claudine.

**Secrétaire de séance :** Mme. Agnès MAIGRON.

\*\*\*\*\*

### **OBJET : N° 2023 – 061 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES DIFFERENTS ORGANISMES (ETAT DETR 2024 – REGION – DEPARTEMENT - ) DOSSIER Ex CASINO :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Largentière a été lauréate fin 2014, avec la communauté de communes du Val de Ligne, de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Centres bourgs lancé par le ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité (MLETR).

Le programme de revitalisation du centre-bourg de Largentière s'appuie en premier lieu sur la mise en œuvre de dispositifs d'amélioration de l'habitat. Mais il comporte aussi plusieurs pistes d'action relatives à sa redynamisation commerciale ainsi qu'au développement économique et touristique du territoire intercommunal.

Pour étayer et accompagner ces actions, une étude a été menée afin d'installer, à leur demande, les bureaux de l'Office Intercommunal de Tourisme dans les locaux de l'ancien Casino, place de la Ligne.

Le chiffrage a été réalisé par le cabinet d'architecte DOMINGUEZ de Largentière, et ce projet est évalué à 52 470,55 € / HT soit 62 964,66 € /TTC.

Après renonciation de la Communauté des Communes du Val de Ligne de vouloir déplacer ces locaux, monsieur le Maire propose de continuer l'aménagement de ce local et d'étudier par la suite les possibilités ou implantations éventuelles de commerces.

Pour l'heure les financements publics ne sont pas encore connus.

Il invite en conséquence le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve l'avant-projet qui s'élève à la somme de 52 470,55 € / HT soit 62 964,66 € /TTC.
- Autorise le Maire à solliciter une subvention maximum, auprès des différents services
- Décide de voter le moment venu le montant de sa part contributive.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
 Nombre de présents: 17  
 Nombre de votants: 19  
 Pour : 19  
 Contre : 00  
 Abstention : 00  
 La Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus  
 Au registre suivent les signatures  
 Pour extrait certifié conforme  
 A Largentière, le 27 Novembre 2023,



Agnès MAIGRON

Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.